

LA MAISON D'ACCUEIL SAINT-PAUL

Créée en 1979 par l'abbé Michel Diricq et de jeunes chrétiens montois, la Maison d'accueil Saint-Paul héberge et accompagne des hommes majeurs sans-abri et en difficulté. Dotée de 52 lits répartis dans deux maisons établies au cœur de la ville de Mons, elle est agréée par la Région wallonne.

Une équipe de 25 personnes assure la gestion quotidienne et le suivi post-hébergement pour ceux qui le souhaitent, tandis qu'une dizaine de bénévoles aide dans divers domaines comme un atelier d'écriture ou l'organisation de nos festivités.

Suivez notre actualité sur Facebook, Instagram et notre site Internet. Désireux de devenir membre de l'ASBL ou de nous épauler ? Contactez Patrick Marlière au 065/ 34 80 94.

SAVE THE DATES

Marche ADEPS
15 mars 2026

Souper de la Maison Saint-Paul
26 septembre 2026



Notre compte :

BELFIUS BE82 7995 1594 9668

**Tout versement à partir de 40 €
Donne droit à l'exonération fiscale.**

Éditeur responsable : Michel DIRICQ, rue Saint-Paul, 17 à 7000 Mons



P605178

Maison d'Accueil Saint-Paul A.S.B.L.
Rue Saint-Paul 17 à 7000 MONS

065/34.80.94

secretariat@maison-saint-paul.be

Maison d'Accueil Saint-Paul

@maisondaccueilsaintpaul

www.maisonsaintpaul.be

ECHO

de la Maison Saint-Paul

Périodique trimestriel

47° année

N°182

Mars 2026



MARCHE ADEPS

de la Maison Saint-Paul
avec bar et petite restauration

Dimanche
15 Mars 2026
de 8 à 18h



Rue Saint-Paul, 17
7000 Mons

Circuits de
5, 10, 15 et 20 kms

Plus d'infos à secretariat@maison-saint-paul.be
ou au 065/34.80.94

Éditeur responsable : Frédéric Nicolas



AVEC LE SOUTIEN DE

Cafés Cordier

AV AMERIQUES 25 – ZI

7080 FRAMERIES (BE)

T : + 32 65 67 25 60

F : +32 65 66 28 48



CAFES CORDIER

E-mail : INFO@CAFESCORDER.BE

WWW.CAFESCORDER.BE



LIBRAIRIE & SALON DE THÉ
À MONS

- **LIVRES NEUFS, D'OCCASION, RARES & DE COLLECTION** - UN LARGE CHOIX POUR TOUS LES LECTEURS.
- **SALON DE THÉ** - DÉTendez-VOUS AUTOUR D'UNE BOISSON CHAUDE OU FRAÎCHE AGRÉMENTÉE D'UNE PÂTISSERIE
- **ÉPICERIE FINE SUCRÉE** - DÉCOUVREZ DES DOUCEURS À DÉGUSTER OU OFFRIR.

📍 11, RUE DE LA PETITE GUIRLANDE 7000 MONS

OFFRE SPÉCIALE ; PRÉSENTEZ CE COUPON EN MAGASIN ET BÉNÉFICIEZ DE **5 % DE REMISE SUR TOUS LES LIVRES NEUFS** !

AU PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR
PROCHAINEMENT ❤️



Concernée au premier plan, la maison Saint-Paul s'est toujours impliquée dans la réflexion et dans l'aide aux détenus. Les conférences organisées en 2024 ont donné lieu à la visite d'une maison de détention et à des interpellations politiques en 2025. Et puis nous sommes présents au sein d'autres associations montoises d'aide aux détenus dont la Confrérie Saint-Jean Décollé – Chut, c'est top secret ! –, Résilience (le service d'aide aux justiciables) et la toute nouvelle ASBL Jean Valjean.

Pourtant, on aurait tût fait de lâcher l'affaire tant c'est devenu compliqué. Comme une brèche abyssale, entrouvrir la porte aux détenus vous plonge dans le chaos d'un univers fracassé : un nombre effarant de demandes, des procédures à n'en plus finir, terriblement redondantes, des décisions soudaines insondables, une sorte de cruauté glaçante et tant d'inertie.

L'histoire qui suit en est une illustration. Pas de pseudo pour ce jeune homme de 28 ans. Voyez-le debout, digne et même souriant. Peut-être que tout ça est derrière. Il arrive à la Maison Saint-Paul début octobre 2025, tout droit de prison, littéralement éjecté ! On l'a prévenu voilà quelques jours d'une libération imminente, bien avant son *fond de peine* – l'échéance quand on purge sa peine jusque tout au bout – pour cause de surpopulation. Bonne nouvelle !

Tu parles d'une bonne nouvelle ! Sortir de prison, ce n'est pas comme rentrer de vacances dans un appartement propre où il n'y aurait que la chaudière à rallumer et le frigo à remplir avant de reprendre sa vie d'avant.

Tout dépend réseau, du niveau social et de la durée de la peine mais souvent, personne n'attend dehors et il n'y a pas de logement à soi.

Alors on déboule chez une connaissance, ses effets personnels entassés dans un grand sac plastique zippé que les détenus connaissent bien. Dedans, il y a peut-être même quelques punaises de lit et des cafards qui auront tût fait de coloniser l'appartement accueillant et c'en sera fini ! Direction la rue ou la maison d'accueil !

Paul Verlaine, lui, avait sa mère qui l'attendait à la sortie, quand il a quitté la prison de Mons, lui aussi avant l'échéance, pour bonne conduite celui-ci et nanti d'un ordre de quitter le territoire... déjà ! C'était en 1875 et force est de constater qu'on a peu changé les formes depuis lors.

Comme lui, d'autres détenus ont leur mère ou leur famille tout entière qui purge la peine avec eux : aller au parloir chaque semaine, se taper le train, le bus et la marche – le difficile accès pose problème dans les nouvelles prisons hors des villes – en trainant le cabas qu'il faut confier aux greffes

en arrivant ; supporter l'enfermement, le bruit des portes de métal qui ne se ferment qu'en les claquant, l'odeur de Javel, de bouffe et de renfermé (Ben oui, logique) ; supporter la fouille même si on comprend ; apporter pour cantiner – oh pas grand-chose – des fruits, du café, des friandises et du tabac surtout, de quoi faire la semaine. Tout coûte cher en prison : la télé, la cantine et le téléphone. Et tout prend infiniment de temps. Revenir avec ses consignes : l'avocat à appeler, le médecin pour avis, la maison d'accueil... Qui fait ça des années durant ? Une maman, une épouse ?

Le peine, c'est la privation de liberté. Tout le reste est double peine : la privation de soins, de mouvement, d'hygiène élémentaire, de toute intimité, la surpopulation et ses dérives, les dégradations, le bruit des portes et les cris pendant la nuit... Aucun jugement ne prévoit une chiotte ouverte sur la cellule partagée avec deux codétenus ! Aucun !

Verlaine n'a pas connu ça. Il inaugurerait le système carcéral cellulaire tout à fait moderne à l'époque, incarnant l'idée que seul en cellule, le détenu aurait tout le loisir de remettre ses idées en place. Nous étions alors un tout jeune pays qui se dotait d'un système judiciaire et d'équipements neufs et ambitieux, un pays fier de sa justice. Édouard Ducpétiaux venait d'inventer ce modèle pour suppléer les geôles agglutinant les détenus de tous ordres. Seul dans sa cellule à Bruxelles puis à Mons, Verlaine écrit les poèmes qu'il pense publier dans *Cellulairement*, avant d'y renoncer et de les intégrer à différents recueils. *Cellulairement* sortira en 2013².

« J'ai naguère habité le meilleur des châteaux
Dans le plus fin pays d'eau vive et de coteaux :
Quatre tours s'élevaient sur le front d'autant d'ailes,
Et j'ai longtemps, longtemps habité l'une d'elles. [...]

Une chambre bien close, une table, une chaise,
Un lit strict où l'on pût dormir juste à son aise,
Du jour suffisamment et de l'espace assez,
Tel fut mon lot durant les longs mois là passés,

Et je n'ai jamais plaint ni les mois ni l'espace,
Ni le reste, et du point de vue où je me place,
Maintenant que voici le monde de retour,
Ah vraiment, j'ai regret aux deux ans dans la tour !
Car c'était bien la paix réelle et respectable [...] »³

² Paul Verlaine, *Cellulairement* suivi de mes poèmes, Éditions Gallimard / poésie, 2013.

³ Paul Verlaine, extraits de « Écrit en 1875 » publié dans le recueil *Amour*, 1888.

Si les murs de sa prison modèle ont fort peu changé depuis le XIXe siècle, ils sont aujourd'hui pleins à craquer et ce n'est pas le pire des soucis. Les regrets de Verlaine sont obsolètes ! Quel détenu dirait aujourd'hui qu'il trouve en ces murs une « paix réelle et respectable » ? C'est tout l'inverse.

Notre jeune homme sans pseudo quitte donc promptement la prison un matin d'octobre. Non seulement, rien n'est prêt pour lui nulle part – car sortir de prison, pour bien faire, cela se prépare – mais surtout rien n'est prévu pour son cas de figure ! Sans statut clair, le CPAS prend deux mois et demi pour statuer sur sa demande de Revenu d'Intégration Sociale, deux mois et demi sans un sous vaillant en poche. Une fois aidé, il pourra aussi entamer une formation professionnelle. La belle affaire !

Mais pas si vite jeune homme ! Le Tribunal d'Application des Peines ne l'entend pas de cette oreille et révoque la libération anticipée. EN même temps que la notification d'aide du CPAS, lui parvient un billet d'écrou – sa convocation pour retourner en prison – et la date fixée pour cette réintégration est le... 31 décembre ! Qui décide d'un truc pareil ? Était-on à quelques jours près alors qu'il est dehors depuis trois mois ? Et vous savez quoi ? Le 31 décembre, de retour en prison, il a dormi par terre !

Max arrive également tout droit de prison. Il était chômeur avant mais la réforme des allocations de chômage entrée en vigueur début 2026 l'atteint de plein fouet. En prison, Max n'a pas travaillé. Forcément ! Sans contrat de travail ou assimilé, plus de chômage ! C'est dorénavant le CPAS qui l'aidera à défaut de famille. À défaut de famille ? À force de pousser la solidarité à son paroxysme, est-ce qu'on ne va pas de la démanteler ? Débat sans fin : la poule, l'œuf et par où ça a commencé ? Revenons plutôt à nos moutons (noirs) !

Le poète a raison – même si d'aucuns s'obstine à ne jamais le croire – et Verlaine de poursuivre le bilan de sa peine en ces termes :

« Donc j'étais heureux avec ma vie,
Reconnaissant de biens que nul, certes, n'envie.
(Ô fraîcheur de sentir qu'on n'a pas de jaloux !
Ô bonté d'être cru plus malheureux que tous !)
Je partageais les jours de cette solitude
Entre ces deux bienfaits, la prière et l'étude,
Que délassait un peu de travail manuel »

Remplaçons la prière par la méditation pour celui qui voudra et tout sera dit. La rédemption est à ce prix, juste un peu de considération pardi !

Lucie Mahieu

Nos prisons, un système à bout de souffle

La surpopulation carcérale belge fait régulièrement la une des journaux : « Les chiffres donnent le vertige, lit-on dans La Libre du 3 février. 13.500 personnes détenues pour 11.000 places. 585 dorment au sol »¹. Alors que quelques ministres partent aux frontières de l'Europe à la recherche de solutions où exfiltrer ce surnombre, les détenus, eux, vivent à trois dans neuf mètres carrés, 20 heures sur 24.

Longtemps contenus dans ces milieux forcément clos, les maux des prisons débordent désormais de partout, interrogeant tous les secteurs connexes comme la justice, la santé mentale, le droit d'asile mais aussi les CPAS et quelques maisons d'accueil comme la nôtre. Suivant le public qu'elles accueillent, toutes n'y sont pas confrontées de la même façon.

Dès sa création, voilà près de 50 ans, la Maison Saint-Paul a ouvert ses portes aux détenus, concrétisant ainsi la confiance de ses fondateurs dans une possible (ré)insertion de tous les hommes, sans juger de leur passé ni de leur responsabilité dans ce qui est advenu, une volonté jamais démentie depuis lors mais à réactiver, aujourd'hui plus que jamais.

Aussi, parmi les quelque 300 accueils qui rythment l'année, près de la moitié sont des congés pénitentiaires : une permission, souvent de deux jours, accordée en fin de peine pour préparer la libération. Pour vider les prisons, des congés pénitentiaires beaucoup plus longs sont accordés. Le détenu est alors à charge de sa famille. C'est donc impayable pour celui qui n'en a pas ! Fort peu de maisons d'accueil acceptent encore les congés pénitentiaires pour toute sorte de raisons : le profil des candidats sans doute mais aussi le travail occasionné (un entretien, un dossier, des accords écrits, une facturation), une logistique soutenue (les draps, l'entretien de la chambre, le traitement médical) et un impact négatif sur le taux d'occupation pour autant que ce lit ne soit pas occupé tout le temps, le tout sans subvention. Autant dire que les maisons se font rares !

Après plusieurs congés pénitentiaires – jusqu'à vingt – arrive le grand jour. Notre *ex-détenu* entame alors un séjour ordinaire, le temps de remettre les choses en route pour lui tant aux niveaux administratif et financier que personnel. Tout y passe : revenu, papiers, santé, boulot et famille ... Ce cas de figure concerne une dizaine de pourcents des entrants seulement mais près de trente pourcents ont à un moment vécu en prison. Il arrive même qu'une incarcération interrompe ou clôtüre un séjour.

¹ <https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/2026/02/03>, consultée le 10 février 2026.